

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 14 février 2017, à 20h, à la caserne située au 379, rang Michaudville de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

Sont présents : Madame la conseillère et messieurs les conseillers

Mme Ginette Daviau, M. Yves Guérette et M. Steve Maurice et M. Michaël Bernier, président.

Est également présente :

Madame Nathaly Gosselin, secrétaire-trésorière.

À vingt (20h00), Monsieur Michaël Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

17-02-15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 ;
4. **TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Comptes à payer au 10 février 2017
5. **ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Tarifs des services pour les coûts des interventions aux municipalités membres
 - 5.2 Signature contrat CIM + part sociale 200 \$
 - 5.3 Signature entente avec la municipalité de St-Liboire
 - 5.4 Service de PR mandat accordé
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 6.1 budget pour matériel de pratique PR – 1 500 \$ - autorisé par Michaël Bernier
7. **REQUÊTES DIVERSES :**
8. **VARIA : rénovation caserne St-Barnabé-Sud, demande suggestion priorités**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
10. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

17-02-16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017**

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité ;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017, tel que déposé.

17-02-17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 10 FÉVRIER 2017

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Steve Maurice et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer qui ont été déposés au 10 février 2017 totalisant 16 418.59 \$ en retenant la facture concernant la surveillance du système d'alarme pour informations supplémentaires.

17-02-18

**TARIFS DES SERVICES POUR LES COÛTS DES INTERVENTIONS
AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES**

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Hugues ont confié à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains l'organisation et l'administration d'un service de protection incendie pour leurs territoires;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 10 de l'entente prévoyant la constitution de la Régie, il est établi que les interventions sur le territoire de chacune des municipalités membres est à la charge de celle-ci;

CONSIDÉRANT que la Régie doit définir la tarification de certains équipements;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Steve Maurice et résolu à l'unanimité,
D'adopter le tableau établissant les coûts pour la refacturation des interventions.

17-02-19

**SIGNATURE CONTRAT CIM ET PART SOCIALE COOPÉRATIVE
D'INFORMATIQUE MUNICIPALE – ADHÉSION – SIGNATURE DE
L'ENTENTE ET NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E)
DÉSIGNÉ(E)**

Attendu que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Attendu que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Attendu que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Steve Maurice et résolu à l'unanimité,

Que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

Que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

Que le président et la secrétaire-trésorière ou leur substitut, soient autorisés à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Hugues, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

17-02-20

ENTENTE D'ENTRAIDE – MUNICIPALITÉ DE ST-LIBOIRE

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Liboire et la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains désirent signer une entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Steve Maurice et résolu à l'unanimité,

D'autoriser le président et la secrétaire-trésorière à signer l'entente tel qu'accepté par les deux parties.

17-02-21

**SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS – MANDAT CONFÉ PAR
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

CONSIDÉRANT que les services de protection incendie des municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud avaient la responsabilité du service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT que dans l'entente intervenue entre les deux municipalités constituant la Régie, il n'y a aucune précision concernant l'application de ce service;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Hugues par la résolution 17-02-34 de confier le mandat à la Régie;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité,

D'accepter le mandat confié par la municipalité de Saint-Hugues à la Régie et de mettre à jour l'information pour l'équipe des services préhospitaliers d'urgence CISSS de la Montérégie-Centre.

17-02-22

BUDGET POUR MATÉRIEL DE PRATIQUE PR – 1 500 \$

CONSIDÉRANT la demande du directeur du service de protection incendie pour avoir l'autorisation de dépenses pour environ 1 500 \$ au poste budgétaire du service des PR

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité,

QUE le directeur du service de protection incendie de la Régie est autorisé à procéder à la dépense demandée.

17-02-23

DEMANDE ÉTABLISSANT UNE LISTE POUR CASERNE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour établir une liste pour les priorités d'entretien de la caserne louée par la Régie;

CONSIDÉRANT que le locataire est plus à même de savoir quelles pourraient être les défaillances;

Il est résolu,

DE transmettre la demande au directeur de la Régie pour établir la liste de ses suggestions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

17-02-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt et une heures trente (21h30), il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

Signé à Saint-Barnabé-Sud, ce (17e) jour de février 2017.

Michaël Bernier, président

Nathaly Gosselin, secrétaire-trésorière